MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 19 août. - On lit dans le Globe :

« Un journal dit que des clauses tendant à étendre le traité de la quadruple alliance ont été sig-nées par les ministres de France et d'Angleterre, vendredi. Cette nouvelle est sans doute prématurée, mais il y a des raisons pour croire que quelques stipulations out pu être faites, qu'elles lèvent les doutes qu'a pu faire naître ce traité et déterminent certains actes qui se rapprochent beaucoup d'une intervention directe en Espagne; tels que celui d'empêcher l'entrée des armes et des munitions dans ce pays, par mer d'une part, et par terre de l'autre.

« Quant à l'intervention au moyen de l'envoi d'une armée en Espagne, il y a des raisons de croire que le ministère espagnol s'y opposera jusqu'à la

dernière extrémité.

- On lit dans le city article du Courrier que le bruit courait à Londres qu'un exprès, arrivé de Madrid, a apporté des nouvelles des mesures prises par la commission des finances, qui, dit on, serait contraire à cette partie du projet du ministre Toreno, relative à la dette des cortès. Nous n'avons pas reçu de détails, mais une hausse a eu lieu dans le prix des fonds espagnols qui sont maintenant à 45 314, tandis que ce matin ils n'étaient qu'à 45 114. Le bruit court aussi que Toreno se rétirera par suite de cette opposition. On dit également que le conseil d'état a recommandé aux cortès la reconnaissance immédiate des états espagnols de l'Amérique du Sud.

FRANCE.

Paris , le 20 août. - Le Journal de Paris était encore hier fort laconique au sujet des nouvelles d'Espagne. On y lisait :

" Le gouvernement n'a reçu aujourd'hui d'Espagne que des nouvelles sans importance; elles peuvent cependant servir de démenti à celle que donnait hier la Gazette de France, de l'entrée des troupes carlistes à Burgos et à Vittoria, car, bien que les dépêches soient d'une date très-récente, elles ne font aucune mention de cet événement. .

Le général Rodil a rendu le décret suivant " Après avoir employé tous les moyens de clémence, et convaincu que les châtimens sévères peuvent seuls en finir avec la faction rebelle qui, contre toute raison de justice, augmente chaque jour la guerre civile dans le royaume et les provinces sous mes ordres; faisant usage des amples pouvoirs que la reine-régente m'a conférés, etc., etc., j'ai décrété les articles suivans :

« Article 107. Toute personne appartenant aux rangs des rebelles, ayant usurpé ou non le grade d'officier, de quelque classe que ce soit, sera fusillé

citôt pris.

. 2. Les personnes qui fourniront des armes ou qui favoriseront les criminelles entreprises des rebelles, seront fusillées.

* 3. Le transport des comestibles et des drogues vers les lieux occupés est défendu; les chevaux, voi-

tures, seront saisis et vendus.

4. Les individus qui se rendront à l'appel des rebelles seront fusillés, lors même qu'ils n'auraient

pas encore rejoint.

" 5. Geux qui apporte des communications verbales, ceux qui serviront d'espions, seront fusillés, sans qu'ils puissent alléguer pour excuse qu'ils ont été commandés par quelqu'autorité des lieux.

» 6. Les autorités ou les individus qui s'absenteront à l'approche des troupes de la reine, souf-

friront, pour ce seul fait, la confiscation de leurs

» 7. Les autorités des lieux dont le territoire sera envahi par quelle force que ce soit des rebelles, et qui n'en auront pas fait part immédiatement aux autorités civiles et militaires dont elles dépendent seront arrètées, leurs biens saisis, et leur cause s'informera pour leur appliquer les peines qu'elles aurout encourues.

» 8. Dans les lieux où les partisans de la reine auront été frappés de contributions par les factieux, les habitans des villages de la vallée, ennemis de la légitimité, seront responsables des dommages faits

aux premiers.

» 9. Les familles au 2º degré de toutes les personnes appartenant aux factieux, seront expulsées du territoire et ne pourront y rentrer que lorsque celles-ci se présenteront à l'autorité légitime.

» 10. Le présent décret, clair et précis, exécutera sans interprétation aucune, et sous la plus grande responsabilité des autorités et des chefs, à qui correspond l'exécution.

Pampelune, 5 août 1834.

Le marquis de Rodil. »

 L'entrée de don Garlos à Burgos paraît se confirmer et mériter la plus sérieuse attention. Voici ce qu'on lit dans le Temps, qui, comme on sait, ne hasarde pas sans réflexion sa responsabilité pour des nouvelles aussi graves que celle dont il est

» Une des maisons de banque les plus recommandables de la place de Paris, et que l'on doit croire étrangère à toute manœuvre légitimiste, a fait répandre aujourd'hui en bourse la nouvelle que Burgos avait reçu et proclamé don Carlos, et que le prétendant reconnaissant avait immédiatement rendu un décret par lequel il fixe dans cette ville la résidence royale. Puis, par un second décret bien autrement important , il s'engagerait à reconnaître toute la dette d'Espagne. Cette seconde partie de la nouvelle, à cause de l'influence qu'elle devrait tout naturellement exercer sur la négociation des piastres, a fait suspecter l'authenticité de tout le reste. »

Les carlistes ont intercepté une lettre du général Harispe au général Rodil, dans laquelle on promettait de donner un coup de main aux troupes de Marie-Christine, quand les partisans de don Carlos seraient acculés à la frontière.

— Le Mémorial des Pyrénées dit qu'on vient de prohiber toute exportation de toilerie pour l'Espagne.

- On écrit de Madrid, le 7 août :

a Demain, le ministre de l'intérieur présentera à la chambre des pairs un projet de loi tendant à exclure à jamais de la succession à la couronne d'Espagne, don Carlos et sa famille. Le marquis de Los Llanos est sur le point d'aller à Naples en mission spéciale. »

Des lettres de Saint-Pétersbourg annoncent que notre ambassadeur en Russie a éprouvé un accident dont les suites auraient pu être fort sérieuses. M. le maréchal Maison assistait, le rer de ce mois, à une grande manœuvre. Surpris par nne charge de cavalerie, le cheval qu'il montait a été renversé, et il est lui-même tombé sans connaissance. Les ont la correspondance ou contusions qu'il a reçues ne resentent cependani aucun danger. Le grand duc Michel lui a témoigné sur le champ de manœuvre le plus vif intérêt. L'empereur a été voir le maréchal Maison à son hôtel, et lui a exprimé tout le regret que lui cause cet accident, qui n'aura, nous l'espérons, aucune

- Le Constitutionnel affirme que l'Autriche n'at tend pour entrer dans l'alliance anglo-française que l'évacuation d'Ancône par nos troupes. D'un autre côté, quelques personnes prétendent savoir que nous allons occuper Civita-Vechia. Serait ce en dédommagement de l'occupation d'Ancône?

- Les travaux de fortification de la ville de Douai se poursuivent avec activité sous la direction des officiers du génie. On vient d'achever trois hastions très-forts entre la porte Notre-Dame et la porte de Paris. A partir de la porte de Paris jusqu'à la porte de Lille, on a construit un grand rempart. Plus de 500 ouvriers sont occupés à ces travaux, ainsi qu'à l'achèvement de l'arsenal.

- Plusieurs journaux ont annoncé qu'un duel avait eu lieu entre un réfugié polonais et un Po-lonais agent de la Russie, et que ce dernier, après avoir dangereusement blessé son adversaire, avait eu lui-même le bras fracassé. M' Gustave de Pfaffius, désigné sous ce titre injurieux d'agent de la Russie, déclare que, loin de mériter cette accusation, il ne s'est battu que pour en prouver la fausseté.

- Une colonie de Polonais, dirigée par M. le comte Czartoriski et le comte Plater, va, sous les auspices du gouvernement, fonder, à Orléans, un collége de la nature des colléges écossais et irlandais, établis à Paris par Louis XIV, à la suite de la révolution d'Angleterre et du renvoi de Jacques II. Cette œuvre de sagesses et de bienfaisance sera en même temps l'acquittement d'une dette contractée par la France envers la brave et malheureuse Po-(Constitutionnel)

- On lit dans une lettre écrite d'Alger à un jour-

nal de Paris :

" Les deux couples de chameaux que nous avons expédiés, il y a plus de deux mois, dans le départe-ment des Landes, y sont arrivés bien portans et après un trajet assez court. Nous les avons pris assez jeunes et assez robustes à la fois pour que la transition d'une contrée à l'autre leur fût moins sensible, les bonnes nouvelles que nous en recevons prouvent que nous les avions bien choisis.

» Si l'acclimatement de ce quadrupède réussit si surtout il peut se reproduire, la solution d'un tel problème, non seulement pour ce département, mais pour beaucoup d'autres du midi de la France, sera d'un immense avantage. Des communications promptes s'établiront entre des points jusqu'ici ou abandonnés ou inexplorés; des relations de commerce, des échanges naîtront entre des populations qui en étaient privées et plus d'un témoignage de reconnaissance en viendra aussi bien à M. Laurence, membre de la commission d'Afrique, qui a le premier sollicité cette expérience, qu'au gouvernement qui a mis tant d'empressement à la faire à ses frais. »

- Quelques Allemands réfugiés à Paris, ont commencé la publication d'un journal intitulé : le Proscrit. Le spirituel Boerne est au nombre des

- Le pape vient de faire promulger dans ses états, un réglement concernant les bourreaux, leurs adjoints et leurs femmes. Par cette ordonnance, on prescrit la forme de l'habillement, les heures dans lesquelles ils pourront sortir; et les lieux et les églises qu'ils pourront fréquenter. Entre autres signes distinctifs, ils devront porter une baguette noire, afin d'indiquer les choses qu'ils voudront acheter.

- L'Institut historique a décidé, dans sa dernière séance, qu'il ferait l'an prochain un appel général à tous les hommes livrés à l'étude pour les rassembler à Paris, au mois de septembre, en congrès dont le but principal serait de concentrer les recherches historiques de toute nature et de les di

riger dans un plan et vers un but commun. Cette | tion , manifesté leur intention d'être considérés réunion portera le titre de congrès européen, et on espère y voir figurer au moins un millier de savans de toutes les parties du monde.

Enfant d'une intelligence extraordinaire. La Gazette du Piémont parle depuis quelque temps avec enthousiasme d'un jeune enfant âgé de 8 ans, natif de Palerme, qui, d'après ce qu'en dit cette feuille, serait un autre Pic de la Mirandole. Ce phénomène d'intelligence, qui se nomme Joseph Pugliesi, est principalement remarquable par la promptitude et la facilité avec lesquelles il résout de mémoire, et sur-le champ, les problèmes les plus compliqués. Le journal auquel nous empruntons ces détails, parle en ces termes d'une séauce que le jeune Pugliesi vient de donner à Turin en présence d'une nombreuse assemblée.

" Il a , dit la Gazette du Piémont , répondu avec précision, rapidité, facilité et intelligence à tou-tes les questions qui lui ont été faites. L'auditoire qui, pour la saison, était fort nombreux, lui a témoigné la plus vive satisfaction; on a applaudi à diverses reprises, mais plus spécialement et avec transport à l'intelligente vivacité avec laquelle, pour ainsi dire, les questions n'étaient pas encore énon cées, que déjà Puglicsi les avait mentalement com-

prises et résolues :

« Parmi quelques opérations arithmétiques à plusieurs chiffres, et l'extraction véritablement embrouillée et très-laborieuse de la racine cubique des nombres composés de plus de cinq chiffres, cet enfant extraordinaire, entre autres questions, a, sur le champ et sans hésiter, résolu les suivantes :

» Si on avait une baignoire qui se remplit par une ouverture supérieure dans l'espace de douze heures, et qui se vidat par une ouverture inférieure en dix-huit heures, on demande combien il faudrait d'heures pour la remplir en laissant l'ouverture inférieure ouverte?

" Un père est cinq fois plus âgé que son fils; dans dix ans il ne le sera plus que trois fois; quel âge ont

maintenant le père et le fils?

» Si on achète un troupeau et qu'on soit trois à le payer ; l'un débourse un tiers du prix ; le second un quart, et que le troisième mette 7 frs. de plus que le second : chercher combien coûte le trou-

- Au mois de mai de l'année dernière, le Bengale fut ravagé par un de ces affroyables ouragans que l'atmosphère des tropiques peut seule enfanțer. Les horribles effets de ce fléau tombèrent principalement sur l'île de Saugaur, dans la partie du fleuve du Gange nommée Hougli. On peut se faire quelque idée de ses ravages en apprenant que, de trois mille personnes qui habitaient la terre d'un M. Campbell, six à sept cents seulement échappè-rent à l'inondation, à la chute des arbres et des maisons et aux coups de la foudre.

Une grande partie de ceux qui sauvèrent leur vie furent les individus qui trouvèrent un refuge sous la voûte et sur le toit de la demeure de M. Campbell. Ils y étaient, à la lettre, entassés les uns sur les autres, lorsqu'ils virent entrer et se glisser au milieu d'eux, en poussant vigoureusement à droite et à gauche ceux qui s'opposaient à son passage, un énorme tigre, la queue entre les jambes et montrant tous les symptômes de l'effroi que lui causait la tempête. On fit place comme on put à ce nouveau venu qui pénétra jusque dans la pièce où le maître était assis, et qui, sans autre formalité, fut se coucher dans un coin et se roula sur lui-même comme un chien effrayé qui trouve un asile. M. Campbell se leva, chargea son fusil tran quillement et le tua sur la place.

Nous avons vu absolument les mêmes circonstances à la Martinique; pendant un coup de vent. Seulement, au lieu d'un tigre, l'hôte dangereux qui vint ainsi chercher un refuge au milieu des hommes était un serpent fer-de-lance d'une grandeur colossale.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 21 AOUT.

ont, conform ment à l'article 1833 de la constitu- venir le danger.

comme belges de naissance. Elles sont au nombre de 83; on remarque parmi elles M. Osy, ancien député et banquier à Anvers, né à Rotterdam, le 2 février 1792.

- M. Fe Basse, membre de la commission représentant l'industrie belge est parti avant-hier pour

- M. le duc de Broglie, pair de France, est arrivé hier soir à l'hôtel de Belle-Vue avec sa fa-

- M. Aguilar, nommé premier secrétaire de la légation d'Espagne à Bruxelles, est parti de Madrid le 4, pour se rendre à sa destination, et précédera le chargé d'affaires, M. Argais, qui le suivra de près. Il n'arrivera à Barcelone, à cause des quarantaines, que le 19. M. Aguilar est depuis 1814 dans la diplomatie, il a même exercé par intérim les fonctions de chargé d'affaires à Berne. Quant à M. Argais, il a été postérieurement à la restauration française premier secrétaire de légation du général Alava, ancien aide-de-camp de Wellington, lorsqu'il était ambassadeur d'Espagne à La Haye.

Le général Van Haelen, impliqué dans l'affaire de la dernière conspiration, a refusé de répondre aux interrogatoires sans le consentement du chargé d'affaires belges; c'est par suite de ce refus qu'on l'a conduit sous escorte jusqu'à la frontière. (Ind.)

-Nous avons annoncé d'après le Journal de la Belgique, que sir Robert Adair ayant obtenu un congé, devait aller passer quelques temps à Paris. Nous apprenons que cette nouvelle est controuvée. Sir Adair ne doit pas quitter Bruxelles.

-On nous écrit de Gand, le 2c août :

a M. le baron Evain, ministre directeur de la guerre, a traversé avant hier notre ville venant d'Ostende et allant à Bruxelles. Il a reçu la visite de quelques officiers supérieurs.

M. le général Goblet, arrivé hier en cette ville. a inspecté l'artillerie à la citadelle et a continué sa

route pour Audenarde. »

- On dit que M. Voisin, de Gand, est nommé inspecteur des monumens historiques de la Belgique. (L'Emancipation) dit que cette nomination est prématurée.

- C'est M. Welmer, passementier à Bruxelles, à qui une médaille a été décernée pour les produits qu'il a envoyés à la dernière exposition des soies et soiries indigènes, qu'on a chargé de confectionner, avec de la soie provenant de l'établissement modèle du gouvernement, les rubans des croix de fer dont la distribution doit avoir lieu aux jours anniversaire de septembre.

- M. Pellaert, auteur de Faust, s'occupe en ce moment de la composition d'un nouvel opéra ayant pour titre Jacqueline de Bavière.

LIEGE, LE 22 AOUT.

SUR L'ARRET DE LA COUR D'ASSISES DE MONS.

Tous les journaux cherchent le sens réel de l'acquittement des accusés dans l'affaire des 5 et 6 avril; t sont à peu près unanimes dans leur opinion. Ils pensent que cet acquittement n'est pas la consécration judiciaire de pareilles scènes lors même qu'elles seront provoquées par des démonstrations contre-révolutionnaires; qu'à la vérité c'est bien une concession faite à tous les motifs d'entraînement qui ont précédé et accompagné ces déplorables actes, mais qu'en même tems, l'improbation donnée aux autorités chargées de l'administration locale, est une garantie suffisante pour la tranquillité à venir de la société.

Nous croyons fermement que le retour des démonstrations contre-révolutionnaires est désormais impossible. Cinq mois d'intervalle ont complettement changé la position politique des partisans de l'ancien régime. D'abord l'instantanéité et l'animosité de la répression populaire a dû démontrer aux plus abusés que le peuple ne retournerait jamais à leurs sympathies; de plus, l'adhésion hollandaise à la ré-Le Moniteur, du 21, publie la liste des per-sonnes qui, ayant habité la Belgique depuis 1814, un fait nouveau. Ce n'est douc pas de là que peut de succès, parcequ'elle procurera une amélioralion

Le langage sérère de M. de Bavay, langage en même temps apologiste du ministère qui se retire ce langage aura fait impression sur ceux qui on recu la leçon et en consequence en cas d'une émeule nouvelle, ils n'hésiteront plus à créer une collision avec le peuple. Nous l'admettons.

D'autre part, la vengeance de ce peuple a telle dans sa manière de voir, reçu tout son accomplis sement? Malheureusement, nous ne le croyons pas, Examinons comment l'ensemble des faits doit l'aroir impressionné. Le peuple explique toujours tent dans le sens de ses passions : Eh bien! l'audition des témoins a dû lui laisser croire que la sympathie pour sa colère avait paralysé la répression des autorités locales. Il a été acquitté; lui ne pout pas employer la méthode mathématique pour arriver à un inconnu et trouver un sens caché à son acquittement : il a été acquitté ; voilà le fait qui le frappe ; il y verra la sanction de la jus-tice. Son entrée a été une espèce d'ovation. Qu de raisons pour tenter une seconde fois l'impre-

Les excitations extérieures vont-elles manqueri l'explosion de ce sentiment? Bientôt Bruxelles na être le rendez-vous de tous les acteurs populaires des journées de septembre : pour la première sois ils vont obtenir les insignes de leur conduite, la croix de fer va ramener les récits de haine et de succès. Dans cette exaltation des mêmes pensées qui les ont portés la première fois à se venger ; le résultat sera-t-il différent?

Dans cette circonstance, la troupe chargera, nous l'admettons, quoique la chose ne soit pas très-facile au milieu du concours des journées de septembr? Eh bien! oui : la troupe chargera et elle aura ! dessus : la société sera rassurée, conséquence du reste très-problématique, mais il y aura eu une collision déplorable. Est ce là ce qu'il faut voloir?.. La confiance de ces hommes, auxquels d'autres plus dangereux penvent se joindre, leur con-

fiance, disons nous, se trouve sur un piége pour eux-mêmes et pour la société.

La ville de Bruxelles sera la première à en soulfrir. La crainte de ces crises retiendra beaucou d'hommes dans leur province. Ensuite si ces scènes se renouvelaient et sans répression, nous voila dans

un état chronique d'anarchie. Nous eussions désiré, avant tout, que le magis trat qui a présidé cet important procès eut pre l'autorité de sa place à quelques considérations de prudence et d'intérêt personnel pour les accusés ent mêmes; qu'il les eut, en un mot prémunis contre l'idée que la société sanctionne de pareilles choses. Ce que l'organe de la justice n'a pas cru devoir faite que les organes de l'opinion le fassent. La pressuel aussi une magistrature et une magistrature qui sie tous les jours. Qu'elle accomplisse ce devoir; qui côté du verdict légal qui vient d'être rendu, de rende, elle, le verdict moral de la société.

Les assises de la province de Liége pour le 4 trimestre 1834 s'ouvriront le landi 10 novembre Liege; M. le conseiller Haenen, est nomme pour les présider; MM. les conseillers Vandervrecken Mockel, Thys et Bayet siegeront en qualité de juges, et MM. les conseillers Doehen et de Bronckar, seront suppléans au besoin.

- Un arrêté royal du 3 août porte :

A partir du 1er octobre prochain , le bureau del'en registrement et des domaines de Herve sera com posé uniquement du canton de ce nom.

A dater de la même époque, celui de Louvegne comprendra les cantons de Fléron et de Louvegues ce bureau sera établi à Chênée.

- On lit dans plusieurs journaux que le gouver nement n'a pas accepté les arrangemens offerts par M. Cockerill, pour l'établissement de Seraing

- On écrit de Hasselt, le 21 août:

" Depuis quelques jours notre régence munich pale est occupée à faire exécuter son projet d'étable en cette ville un puits artésien: Pour ce premier assai il a été fait choix d'un emplacement conte nable, (à l'ancien cimetière qui entoure l'églist paroissiale.) Nous félicitons la régeuce de son entreprise et désirons vivement qu'elle soit conronnée d'autant plus appréciable qu'à peu d'exception pres

n; celle que fournissent la majeure partie des mpes a été reconnue malsaine depuis nombre années et tous les efforts pour obvier à cet inconnient ont été sans résultats sensible.

" On assure que si cet essai louable réussit la gence se propose de faire construire deux autres puits du même genre dans les endroits les plus pouleux de la ville. » (Nouvelliste.)

- On écrit de Maestricht, le 13 août :

" Un sergent-major du 2º bataillon de mineurs garnison en cette ville, natif de Bruges, a dérté dans l'après dinée de samedi dernier se dirieant sur Tongres.

" Le roi Guillaume vient d'accorder grâce pleine entière ainsi qu'annulation des poursuites, à officier de santé Dejough , condamné il y a quelue temps, pour homicide par duel."

- Les journaux hollandais du 21 ne contiennent neune nouvelle politique de quelqu'importance. Au Handelsblad de ce jour se trouve joint un triple suplément contenant plusieurs articles en faveur du rojet du chemin de fer à construire entre Amster-

- Des ordres sévères ont été donnés dans les rovinces pour la répression du braconnage, qui wait pris beaucoup d'extension depuis quelques années et dont on se plaignait justement. Il serait très désirable qu'on stimulât, comme cela à lieu our la répression d'antres délits, le zèle des agens de la force publique pour l'exécution des lois et réglemens sur la chasse, pris dans l'intérêt de l'agriculture et la conservation des récoltes , fruit des énibles travaux des agriculteurs. (Emancipation.)

-Plusieurs journaux portent que M. Marcellis est l'auteur du projet d'association pour l'encouragement des belles-lettres en Belgique, inséré dans un de nos derniers numéros; ces journaux se brompent, l'auteur de ce projet n'est point la personne qu'ils désignent.

- Il est beaucoup question dans les journaux anlais de la construction d'une nouvelle route en qui irait de Londres à Yorck et qui aurait une tendue de trois à quatre cents milles anglais. Le dan de cette entreprise gigantesque sera soumis l'approbation du parlement aussitôt qu'il sera

- Le commerce des spiritueux est une branche mportante des exportations de l'Europe dans les Indes, Nous avons appris que des spéculateurs étrangers, sont actuellement en Belgique, pour s'entenle avec nos grandes distilleries, sur les moyens expédier nos genièvres dans ces contrées qui conomment de fortes quantités d'eaux-de-vie de France et de genièvre de Hollande. Ce serait un précieux débouché ouvert à un de nos premiers produits (Mercure.)

- On dit que le fameux tunnel de la Tamise va tre continué et que le gouvernement anglais a fait l'ingénieur Brunel l'avance de sept millions pour achèvement de ce beau travail.

Le comte de Hogendorp, qui vient de mourir, partenait à une des familles bataves dont les embres se partageaient entre les factions qui doinaient alternativement en Hollande. Ce système maintenait dans une haute faveur, soit que le rti du stathoudérat prévalût, soit que ce fût celui e la république.

Sous le régime impérial, le comte Hogendorp di vient de mourir tenait pour la maison d'O-ange tandis que son frère était aide-de-camp de emperenr. Ce dernier a terminé sa carrière au résil, où il avait cherché un asile après les centours. On lit dans une relation sur ce pays, réemment publice, une ancodote dont il est le sujet. Un jeune naturaliste, passant par Rio Janeiro en cette ville, Il aperçoit dans l'endroit le plus d ne chaumière de chétive apparence, vers laquelle se dirige, dans l'intention d'y obtenir des rafraichissemens et une direction pour sa route. Quel est étonnement de rencontrer sous ce chaume, déourvie de toutes les commodités de la vie, une imense peinture contenue dans un riche cadre et

devant le personnage était une dépêche pliée à

l'adresse de l'empereur.

Le voyageur n'était pas encore revenu de son extrême surprise, quand tout à coup paraît à côté de lui un petit vieillard, courbé par les ravages de la goutte et vêtu d'un costume de matelot, qui lui dit en français: « Cette vue vous étonne; je le conçois. Ce tableau représente un homme qui fut gé néral, gouverneur dans les deux mondes, ambas-sadeur à Lisbonne, à Vienne, à Pétershourg, ministre de la guerre en Hollande et aide de-camp de l'empereur Napoleon ; et cet homme, vous le voyez devant vous, supérieur aux atteintes de la fortune.» L'artiste s'incline avec respect, et un moment après, il se désaltérait avec une orangeade préparée des mains de cette grandeur, jouet des événemens.

— M. Jacobi architecte de Konigsberg est par-

venu au moyen de la production électromagnetique du fer à exciter un mouvement cilindrique perpétuel. Une grande machine préparée dans les ateliers de M. le mécanicien Steinfurth a été présentée le 16 mai à une assemblée de savans et M. Jacobi a fait en leur présence tourner une masse de fer pesant à peu près 50 livres avec une rapidité de 5 1/2 pieds dans une seconde. L'inventeur est maintenant occupé par l'application de cette nouvelle force motrice à des machines, à lever tous les doutes qui pourraient exister sur la vérité de son (J. de Francfort.)

- On mande du grand-duché de Hesse :

" On sait que pendant la durée de la session actuelle on a renouvelé le projet de loi sur la liberté de la presse, conformément à l'art. 35 de la constitution. Le gouvernement vient de déclarer à la commission de la chambre qu'il ne pouvait prendre en considération un pareil projet, attendu que la constitution germanique n'accorde pas la liberté illimitée et que la constitution de Hesse-Darmstadt, postérieure à la constitution germanique, ne peut déroger à cette dernière. Reste à savoir maintenant si la chambre de Hesse-Darmstadt sera satisfaite de cette déclaration.

-On nous communique la réclamation suivante, qui a pour objet de rétablir les faits au sujet des distinctions qu'on a voulu faire, dans plusieurs journaux, entre les rappels de médailles et les médailles, dans la distribution des récompenses accordées à l'industrie et notamment aux fabricans de pianos, à la suite de l'exposition de 1834.

La commission spéciale du jury chargée d'apprécier les instrumens de musique, s'était adjoint une commission bénévole, composée de MM. Cherubini, Auber, Baillot, et Gallay: c'est après le concours ouvert en présence de cette commission qu'il aété décidé, ainsi que l'attestent les procès verbaux, que M. Pierre Erard serait placé en première ligne pour les pianos et M. Pape après. Le rapport fait par M. Savard a été basé sur cette décision et adopté par le jury général; en conséquence la première médaille d'or a été votée à M. P. Erard, mais le jury avait décidé en principe avant de décerner les récompenses, que pour économiser le métal on ne donnerait de médailles qu'aux fabricans qui n'en auraient pas obtenu à des expositions précédentes; et que ceux dont la personne où le nom aurait déjà été honoré d'une distinction de ce genre, seraient portés dans les rappels de médailles. C'est par suite de cette jurisprudence adoptée par le jury, que M. Savard, conservant toujours sur les procès-verbaux du jury et sur les rapports officiels le titre et la position de première médaille d'or pour les pianos et qui en outre était porté comme Médaille d'or unique pour les harpes, a été placé dans les rappels, attenda que son père et son on-cle, fondateurs de sa maison, avaient obtenu des médailles d'or aux expositions précédentes. C'est ainsi que M. Bosquillou, fabricant de schalls carendant aux Indes-Orientales, s'égara dans une chemire, à qui le jury avait voté la médaille d'or, ourse qu'il faisait sans guide dans les environs de la été placé dans les rappels, comme précédemment récompensé d'une médaille d'or ; c'est ainsi encore que M. Chenevard , fabricant de tapis , dont le père avait obtenu précédemment une médaille d'or, et à qui le jury décernait la même récompense a été également placé dans les rappels en raison de la distinction déjà obtenue pour le nom qu'il porte. Au surplus c'est parce que M. Pierre présentant un officier-général français, en grande Erard avait été mis en première ligne pour la fa-

enn habitant ne pouvait se procurer de la bonne tenue et chargé de décorations. Sur une table placée brication de pianos, que la décoration de la légion d'honneur lui a été accordée, sur la recommandation des membres du jury, les procès-verbaux et le rapport général du jury d'exposition , qui doivent être incessamment publiés, établiront jusqu'à l'évidence la sincérité de ces explications.

- Le célèbre poète anglais Coleridge vient de

mourir près de Londres.

- M. Chollet et Mlle. Prévost viennent d'être engagés au théâtre de l'Opéra-Comique de Paris.

VARIETÉS. - GRIZEL COCHRANE, Fragement historique, par John Mackay Wilson.

Lorsque les sujets du dernier roi Jacques prirent les armes contre lui, le plus rédoutable de ceux qui levèrent l'étend dard de la révolte, fut sir John Cochrane, aïeul du comte de Dundonald, qui vit aujourd'hui. La fatalité qui, durant des siècles, poursuivit la maison de Campbell, et entraîna dans leur ruine tous ceux qui s'attachèrent à leur destinée, n'épargna pas sir John Cochrane. Cerné par les troupes royales, sa résistance fut longue, terrible et désespérée; mais enfin, accablé par le nombre, il fut fait prisonnier, jugé et condamné à mourir sur l'échafaud. Il n'avait plus que peu de jours à vivre, et son géolier attendait l'ordre écrit de le conduire au lieu de l'exécution. Sa famille et ses amis l'avaient visité dans sa prison, et avaient recu son dernier et éternel visité dans sa prison, et avaient reçu son dernier et éternel adieu. Mais une personne de sa famille n'était pas venue avec les autres pour recevoir sa bénédiction. — Et cette personne était l'espoir de sa maison, la joie de son cœur : c'était Grizel sa fille chérie.

Le crépuscule répandait ses ombres sur les barreaux de sa prison : et la tête appuyée contre la froide muraille, le mal-beureux captif s'abandonnait à la douleur de n'avoir pu donner un denier baiser à son enfant de prédilection, lorsque la porte de fer tourna lentement sur ses gonds rouillés; et le géolier entra suivi d'une belle et jeune fille: sa taille était baute et sa démarche altière: ses yeux noirs étaient brillans et sans larmes, mais leur éclat même trahissait un chagrin... un chagrin trop profond pour permettre les pleurs. — Les tresses de ses cheveux noirs se séparaient sur son front, pur et lisse comme un marbre poli. Le prisonnier leva la tête au moment où elle entra.

Ma fille ! ma Grizel ! s'écria t-il : et elle tomba dans Mon père ! mon bien-aimé père ! et elle essuya une larme qui avait accompagné ces mots.
 Votre entrevue sera courte, très courte, dit le geolier

en les quittant. 2 Que le ciel te protége et te console! mon enfant! ajouta-sir John en la pressant sur son cœur, et en imprimant un long baiser sur son front. J'avais craint de mourir sans don-ner ma bénédiction à ma fille chérie : et cette crainte m'était plus cruelle que la mort... mais lu es venue, mon amour.., tu es venue !... c'est toi ! et la dernière bénédiction de ton malheureux père...

Non. non, arrêtez, s'écria-t-elle... ce n'est pas votre dernière bénédiction! ce ne peut pas être... mon père ne

mourra pas!..

» Calme toi, calme toi, mon enfant.. plût à Dieu que je pusse te consoler!.. mon bien, ma vie!.. mais il n'y a point d'espoir : trois jours encore, et toi et tous mes enfans

Orphelins, allait-il dire; mais le mot expira sur ses lèvres o Trois jours, répétat-telle, en levant la tête précipitamment, et en pressant vivement la main de son père. Trois jours!... il y a donc de l'espérance... mon père vivra. Mon grand-père n'est-il pas l'ami du confesseur du roi? Il demandera la vie de son fils... et mon père ne mourra pas!—

» Non, non, ma Grizel: ne te fais pas illusion... il n'y a pas d'espoir... déjà ma condamnation est signée par le roi, le message de mort est déjà en chemin pour apporter ici l'ordre de mon supplice

de mon supplice
» Qu'importe, mon père ne mourra pas !... il ne mourra pas l'répéta la jeune fille avec force, et en se tordant les mains. Que le ciel me soit en aide! et se tournant vers son mains. Que le ciel me soit en aide! et se tournant vers son père, elle dit avec calme...; a Nous allons nous quitter... mais pour nous revoir bientôt.

• Que veux-tu dire, mon enfant, demanda sir John en regardant sa fille avec inquiétude?

• Ne me le demandez pas, mon père, répliqua-t-elle... ne me le demandez pas maintenant : priez pour moi... et bénissez-moi, mais non pour la dernière fois, »

Il la pressa de nouveau sur son cœur, en pleurant. Un moment après, le geolier entra, et le père et la fille s'arrachièrent des bras l'un de l'autte.

Le lendemam du jour qui suivit cette entrevue, un voya-

Le lendemain du jour qui suivit cette entrevue, un voyageur traversait le pont-levis de Berwick, et après avoir parcouru la rue de Marygate, il s'assit pour se reposer sur un
banc, à la porte d'une hôtellerie, mais il n'osa point y entrer :
elle était au dessus de sa condition, car peu d'années aupreravant, elle avait servi de quartier géneral à Olivier Cromwel, et dernièrement encore de résidence à Jacques VI, 123

Wesser Le governum portait une jaquelle de laine serve d'Ecosse. Le voyageur portait une jaquette de laine, serre autour de son corps par une ceinture de cuir, et par dessus, un manteau court d'une étoffe commune. C'était évidemment un jeune homme; mais son chapeau rabattu sur ses yeux cacha't presqu'entièrement ses traits. D'une main il portait un petit paquet, de l'autre un bâton de pélerin. Après avoir demandé un verre de vin, et s'être reposé quelques minutes, il se leva et partit. La nuit approchait et amenait avec elle une tempête. De gros nuages noirs veuaient de la mer; le vent s'engouffrait en mugissant dans les rues; une pluie froide tombait avec force, et la rivière de la Tweed roulait des flats apités.

des flots agités.

a Que le ciel te protége, si tu voyages par une telle nuit!

dit la sentinelle qui veillait à la porte d'Angleierre, au moment ou le voyageur franchissait le pont-levis.

En quelques minutes, il était sur le vaste, triste et redou-En quelques minutes, il était sur le vaste, triste et redou-table marais de Tweedmouth, immense désert de genêts et de bruyères, semé cà et là d'épais buissons; il gravit lente-ment la colline, malgré la tempête, dont la fureur augmen-tait à chaque instant. La pluie tombait par torrens, et le vent nugissait comme toute une bande de loups affamés; l'étran-ger poussivit sa route jusqu'à ce qu'il fût arrivé à deux ou trois milles de Berwick; là, comme s'il lui eût été impossible de braver plus longtemps la tempête, il chercha un abri sous des buissons d'épines qui bordaient le chemin. Cependant la nuit devenait plus sombre, l'ouragan plus terrible, et le voya-geur était depuis une heure blotti sous cet impuissant refuge. nuit devenait plus sombre, touragan plus tetrible, et revoyageur était depuis une heure blotti sous cet impuissant refuge,
lorsque le bruit des pas d'un cheval au galop se fit entendre sur le grand chemin. L'homme qui le montait inclinait
sa tête contre le vent. Tout-à coup le cheval est saisi par la
bride, le cavalier lève la tête, et l'étranger, lui mettant un

bride, le cavalier lève la tête, et l'étranger, lui mettant un pistolet sur la poitrine, lui crie:

"Descends, ou tu est mort."

Le cavalier, transi de froid, et glacé de frayeur, fait un mouvement pour prendre ses armes; mais au même moment la main du voleur, quittant la bride du cheval, saisit le cavalier à la poitrine et le renverse par terre. Il tombe, lour-dement sur le visage, et reste quelques instans sans connaissance; le voleur s'empare de la valise de cuir, qui contenait des dépêches pour le nord de l'Angleterre, et, la plaçant sur son épaule, disparaît bientôt à travers les bruyères.

Le lendemain, dès le point du jour, on vit les habitans de Berwick accourir sur le lieu où le vol avait été commis: on visita tous les environs; mais on ne put découvrir aucune

on visita tous les environs; mais on ne put découvrir aucune

on visitatons tes environs; mais on de put decouvir aucune trace de voleur.

Sir John Cochrane vivait encore : les dépêches qui contenaient son arrêt de mort avaient été volées; et avant qu'un nouvel ordre pour son exécution put être expédié, l'intercession de son père, le comte de Dundonald, auprès du confesseur du roi, pouvait faire révoquer la sentence. Grizel ne quittait plus sa prison, et lui disait toujours des paroles consolantes. Près de quatorze jours s'étaient écoulés depuis le vol des dépêches, et l'espérance commençait à rentrer dans la cœur du prisonnier. lorsque l'on apprit que toutes les dé.

le cœur du prisonnier, lorsque l'on apprit que toutes les dé-marches avaient échoué, et que le roi avait de nouveau signé l'arrêt de mort. Un jour encore, et l'ordre fatal devait arriver à la prison!

Que la volonté de Dieu s'accomplisse! murmura le captif. Ainsi soit-il! répondit Grizel, avec véhémence : mais mon

Père ne mourra pas!

Le cavalier, porteur des dépêches et de la condamnation de sir John Cochrane, venait d'entrer dans le marais de Tweedmouth; il pressait de l'éperon les flancs de son cheval, regardant attentivement devant, derrière et autour de lui, et tenant à la main un pistolet armé. La lune répandait nne deuté accorrage sur la bruvère, et donneit à chaque buissen clarté vaporeuse sur la bruyère, et donnait à chaque buisson

une forme fantastique.

Il venait de tourmer l'angle d'un taillis, quand soudain son cheval se cabra au bruit d'un coup de pistolet, dont le feu brilla devant ses yeux; au même instant le pistolet du cavalier fit feu : le cheval se cabra de nouveau avec tant de violence, qu'il jeta son maître sur la bruyère. Déjà le voleur lui avect pistolet du paper lui approphant un poistine, et lui approphant un poistine. avait mis le pied sur la poitrine, et lui approchant un poi-guard du cœur, lui criait:

a Donne-moi tes armes ou meurs.

Le porteur des dépèches obéit. « Maintenant relève-toi et va t en. Je garderai ton cheval et ta valise. » L'homne se leva et prit en temblant le chemin de Berwick ; le voleur monta sur le cheval et le lança à travers la

Déjà tout était prêt pour l'exécution de sir John Cochrane, et les officiers de justice n'attendaient plus pour le conduire à l'échafaud, que l'arrivée du courrier porteur de l'arrêt, lorsqu'on apprit que les dépêches avaient été enlevées de nouveau. C'était encore pour la vie du prisonnier une prolongation de quatorze jours. Il tomba dans les bras de sa fille, et lui dit en pleurant :

a La main de Dieu se revèle ici.

Ne vous ai je pas dit, répliqua la jeune fille, que mon père

ne mourrait pas ? " Le quatorzième jour n'était pas encore arrivé, lorsque les

portes de la prison s'ouvrirent, et le comte da Dundonald se précipita pour embrasser son fils. Il avait renouvelé ses instances anprès du consesseur, et le roi s'était enfin laissé siéchir. Il avait pardonné. Déjà le captif était rentré dans ses foyers : il était entouré de

Déjà le captif était rentré dans ses foyers: il était entouré de sa famille; mais Grizel, qui, pendant la captivité de son père, l'avait à peine quitté, Grizel était encore absente. Ils rendaient grâce à la mystérieuse providence qui deux fois avait arrêté les dépêches, Jorsqu'un étranger demanda à le voir. Sir John le fit entrer, et le voleur parut. Il avait le costume que nous avons décrit, le manteau grossier, et la jaquette de laine; mais la manière dont il le portait indiquait un homme au-dessus de sa condition. En entrant il porta la main à son chapeau, mais il ne se découvrit point.

6 Quand vous aurez parcouru ces papiers, dit-il, jetez-les au feu. 9

Sir Hohn le regarda, tressaillit, et devint pâle; c'était les deux arrêts de mort.

Mon sauveur! s'écria-t-il : comment vous récompenser, vous à qui je dois la vie. Mon pêre, mes enfans.... remerciez-le

Le vieux comte saisit la main de l'étranger.... les enfans embrassèrent ses genoux... lui, il met la main sur ses yeux

et fondit en larmes. Votre nom! votre nom! au nom du ciel qui étes-vous? » L'étranger ôte son chapeau, et les longues tresses de Grizel

Cochrane tombèrent sur le manteau de bure.

Grand Dieu! s'écria l'heureux père... c'est ma fille, ma
Grizel qui est mon sauveur; que la vie va me paraître douce!

N'ajoutons rien de plus pour ne pas affaiblir cette scène tou
chante. Disons seulement que cette Grizel Cochrane est la grandmère de sir John Stewart, et l'épouse de M. Couts, le célèbre

DISTRICT ADMINISTRATIF DE LIÈGE.

Avis. Un arrêté royal du 12 août courant, convoque le collège électoral du district de Liége pour jeudi 28 même mois , à l'effet d'élire un député à la cambre des représentans, par suite de la nomination de Mr Ernst, qui en faisait partie, aux fonctions de ministre de la justice. Messieurs les électeurs sont invités en conséquence à se réunir le dit jour, à 9 heures précises du matin; dans les locaux ci après in-

A l'Hôtel de Ville (1er section), pour les quartiers de l'Est et de l'Ouest de Liége, et pour le canton (de milice), de Fléron.

A la salls académitique de l'université (2º section), pour le quartier du Snd.

A la halle des drapiers, (3e section), pour le quartier du Mode et le canton (de milice) de Dalhem,
Au foyer du thédire royal (4e section), pour les cantons (de milice) de Chênée, Louvegnez et Seraing.
A Vanosenne église Ste. Ursule, (5e section), pour les cantons (de milice) d'Alleur, Herstal et Hollogie aux-Pierres.

Indépendamment du présent avis, MM. les électeurs re-cevront des lettres de convocation à domicile. Liége, le 14 août 1834.

Le commissaire du district de Liége, DEMONCEAU.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 21 août.

Naissances: 5 garçons, 4 fille.

Mariages 7, savoir: entre Pierre Joseph Abry, tailleur, demeurant rue des Carmes, veuf de Rosslie Matagne, et Marie Françoise Pirau, conturière, rue des Croisiers. — Antoine Joseph Tihon, domestique, à Ville en Hesbaye, et Marie Elisabeth Françoise Pholien, blanchisseuse, rue Mère-Dieu. — François Simon Joseph Gerard, armurier, derrière les Potiers, et Marie Elisabeth Skiveille, herbière, rue Roture. — Arnold Donnay, armurier, faubourg Ste. Marguerite, et Marie Anne Goffin, rue Haut-Prez. — Jean Paschal Beaujean, tailleur, rne Roture, et Marie Josephe Gilis, journalière, aux Remparts. — Jean Henri Pain, armurier, faubourg Vivegnis, et Marie Thérèse Arnould, domestique, même faubourg. — Jean Lambert Robert, avocat à la cour d'appel, séant à Liége y demeurant, et Marie Thérèse Clémentine Brabant, rentière, à Namur. Mariages 7, savoir : entre Pierre Joseph Abry, tailleur, bant, rentière, à Namur.

Décès: 5 garçons, 7 filles, 1 femme, savoir: Marie Cathe-rine Perlon, âgée de 43 ans, journalière, rue Grande-Bêche, épouse de Jean Joseph Mercier.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FETE ET FOIRE A HERSTAL.

L'administration communale de Herstal a l'honneur d'in-former le public que la fête de St-Lambert se célébrera cette année et à l'avenir toujours le dimanche avant le 17 sep-tembre, à moins que le 17 ne fut un dimanche, dans quel cas, elle aurait lieu ce jour même. La foire reste fixée invariablement au lendemain lundi.

Comme l'année passée une prime de 20 frs. sera accordé à celui qui vendra le plus beau cheval.

Une de 10 à celui qui vendra la plus belle vache.
Et une de 10 à celui qui amènera sur la foire et vendra la plus grande quantité de cochons

L'après-diner, il y aura un mat de cocagne etc. 407

DIMANCHE prochain, on JETTERA une ROUE DE DIN-DONS, chez MELOTTE, à HERSTAL. 409

Le Marchand Fleuriste G. DIRR, au Cheval Blanc, rue Souverain-Pont, est arrivé en cette ville avec UNE COLLECTION des plus BELLES BULBES, ou OIGNONS à FLEURS, telles que HYACINTHES, TULIPES, RENONCULES, NARCISSES, etc., etc.

Il VEND à des prix modérés et ne séjournera que quelques jours en cette ville.

406

PROVINCE DE LIEGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS. — Samedi 23 août 1834, à onze heures du matin, a l'hôtel du gouvernement à Liége, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à

l'adjudication publique par soumissions et aux enchères, 1º Des travaux pour la construction d'une partie du chemin de halage le long de la Vesdre et de l'exhaussement et de la réparation de deux parties de chemin de halage à l'endroit dit Cou-Del-Noola, en aval du pont de la Rochette à Chaudfontaine.

2º Des travaux pour le déblaiement d'une partie du lit de la rivière d'Emblève, située un peu en décà du pont d'Ay-

waille.

3º Des travaux de réparation à exécuter le long de tout le cours de la Meuse, particulièrement en dessous de Liége.
4º Des travaux d'entretien à exécuter à la traverse dans la

ville de Huy.

On peut prendre connaissance des devis d'après lesquels it sera procèdé à cette adjudication à l'hôtel du gouvernement à Liége, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef. Liége, le 14 août 1834.

A LOUER une jolic MAISON de CAMPAGNE, rue Na mette paroisse Ste Marguerite, avec cinq pièces à feu, pom puits cave fournil grenier et beau jardin bien arbores, s dresser rue Basse Sauvenière, nº 805.

A VENDRE un bon CHEVAL de 5 ans, propre à la se et au cabriolet. — S'adresser chez DD. SEREXHE, deta Ste.-Foi.

A LOUER présentement en tout ou partie, un local des pieds de long; 30 de large sur 40 de haut, propre à y éts blir une fabrique quelconque, et un quartier y attenant au magasins et 4 grands greniers. S'adresser à Ste-Claire, nº 430, place Ste-Clair e a Liége.

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut le presenter au bureau de cette féuille, où on dira pour qui c'es

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthognée de 30,000 mots, les principes et les difficultés du large, publié à Paris par la société nationale.

Prix: 4 franc 25 centimes, pris au bureau du Politique.

COMMERCE.

Fonds anglais du 19 août. — Consol. 90 1/2 0/0. – bdg., 99 0/0, holland. 51 1/4, Portug. 84 1/8. Esp. contés 49 4 Bourse de Vienne du 11 août. - Métalliques, 98 318 0 Actions de la banque 1236 010.

Bourse de la Banque 1236 010.

Bourse de Paris, du 20 août. — Rentes, 5 p. 21, 166 22.

Fin cour., 106 10. — Rentes, 3 p. c. 75 30, fin cour., 75 22.

Actions de la Banque, 0000 00. — Emprunt de la de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 93 25; fin cour., 50 22.

Emprunt Guebhard, 41 142; fin courant, 00 010. — Emprunt Guebhard, 41 142; fin courant, 42 114; 3 12.

To 10; fin courant, 27 114; différée 00 010. — Cottes, 312.

Portuguis, 00 010. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Empelge, 00 010; fin courant, 00 010. — Empr. romain, 350.

fin courant, 00 010. — Empr. de la ville de Bruxelles (Maria de La Courant).

Bourse d'Amsterdam, du 20 août.—Dette active, 50 lb.
Dito, 97 112 0000 — Bill. de change, 21 718. — Oblig, das li dicat, 89 916 0100 — Ditto, 71 112 00100. —Rente de dou Act. de la Société de commerce, 000 010. — Rents français, 314. — Ditto de 1833, 00100. — Obli, russe Hop, et C. 103 010. Ditto de 1828, 402 518 000 — Inscrip. russes, 67 38 000 — Empr. russe 1831, 96 114 00100. — Rente perp. d'hy. 010 — Ditto 00000. — Dette diff. d'Esp., 11 010 0100. — Oblig. Danoises, 00 010. — Oblig. Danoises, 00 010. — Oblig. Danoises, 00 010. — Oblig. Brésil, 76 314. — Cortès, 33 718 000. — Ditto Grec, 0—10 de Pologne, 417 010. Bourse d'Amsterdam , du 20 août. - Dette active , 50 15

Bourse d'Anvers, du 21 août.

		only participations	100
Changes.	1 à courts jours.	d deux mois. d	3 m
Amsterdam.	1 314 ° 10 perte. 12 04 112	A 11 97 42 P	115
Paris.	147 318	A 47 1116 A 46	
Fraucfort.	36 0,00	A 35 718 A 35	3/4
Hambourg.	35 114	A 35 118	
	T. scommit		

Effets publics. Belgique. — Dette active, 102 0,0 A. ld 41 1,4 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 0,0 0,0 A. ld. de 12 mill., 0,1 4d. de 24 mill., 000 0,0 Mill. Hollande. Dette active, 2 1,2, 00 0,0 0. ld. différée, 0 Oblig. synd., 0 0,0, — Rent. remb., 2 1,2, 87 A 94 34 L. Espagne. Guebb., 47 0,0 P. 0. — Id. perp. Paris, 5 p.c. Id. perp. Amst., 42 41 3,4 42 A. 000 00,00. Idem delle ce , 9 3,4 à 10.

MARCHANDISES. - Ventes par contrat privé.

1100 Balles café Brésil, à 31 cts., cons. 50 Balles coton Mobile, prix inconnu 450 Crisses sucre Havane blond, à fl. 17 ent êtr.

Arrivages au port d'Anvere, du 20 aoill.

La galléasse danoise Vr. Anna, c. Tayer, v. de Pétersboo ch. de chanvre. La galléasse danoise Vr. Christiana, c. Meyer, v. d'Alles

ch. de casé , etc. Le koff belge Mary , c. Cordier , v. de Londres , ch. de ca sucre et étain.

Le koff belge Neptunus, c. Peters, v. de Londres, de

café, sucre, plomb et cuivre. Le brick anglais William Hamly, c. Sunderland, v. de S Domingue, ch de café et coton.

Bourse de Bruxelles, du 21 août. — Belgique. Delle alle 51 1/2 P Emp 24 mill., 98 0/0 P. — Hollande. Delle alle 50 3/4 A. — Espagne Gueb., 46 0/0 P. Perpetuelle and 4 p. 0/0, 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 42 1/2 P. Id. pd. 3 p. 0/0, 30 P. Cortès à Lond., 34 0/0 0. Dette diff, 40 1/4 l.

Prix des grains au marché de Liége du 23 1011 Froment vieux l'hectolitre, 14 francs 57 cent. Seigle, id. 8

H. Liguac, impr du Journal, rue duPot-d'Or, nº 622, i Lie